



Dépôt des branchages du  
**22 au 28**  
**Novembre 2023**

L'endroit exact sera indi-  
qué sur place : panneau,  
rubalise...



## Quels végétaux sont acceptés ?

- Taille d'arbustes ou d'arbres
- Branches



### ATTENTION

Diamètre maximum : 10 cm  
Longueur maximum : 2 m



## Quels végétaux sont interdits ?

- Tas de feuilles mortes
- Tonte de pelouse



### I. Déposez vos végétaux une semaine avant le passage du broyeur

*Contactez votre mairie pour connaître le calendrier*

### II. Vos végétaux seront broyés par votre commune et Coteaux et Landes de Gascogne

### III. Revenez récupérer du broyat pour votre jardin ou pour équilibrer votre composteur



Dépôt de tout autre déchet strictement interdit article [R.635-8](#) du code pénal